



CERTIFICAT

BÂTIPERMÉA PROMOTELEC SERVICES

Démarche Qualité - Étanchéité à l'air des bâtiments en Maison Individuelle



Numéro de certificat : 20160404-BMI-R2

Conformément au référentiel Promotelec Services **PS 1450-3 (novembre 2016)**

La certification est délivrée à :

SAS S.D.M.S

Référence dossier : BMI201501

155 chemin des Faluères

ZI des Bozées

53061 LAVAL Cedex 9

Pour : **MAISONS SOCOREN**

Valeur limite de l'étanchéité à l'air du bâtiment maximale garantie sous 4Pa :

0,50 m³/(h.m²)



ACCREDITATION
N° 5-0529
PORTÉE
CERTIFICATION DE PRODUITS
ET SERVICES DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Fait le : 08/02/2021

Période de validité du certificat du : 06/05/2020 au 05/05/2022

Première certification : 05/05/2016 ⁽¹⁾

Par : Carine LIS

Cette certification s'applique aux maisons individuelles (pour le domaine d'application et les exclusions définies en page 2 du présent certificat) dont la date du procès-verbal de réception de fin de chantier est comprise dans la période de validité indiquée ci-dessus.

⁽¹⁾ Le domaine d'application ayant pu évoluer, veuillez consulter le site internet www.promotelec-services.com pour plus d'information.



CERTIFICAT

BÂTIPERMÉA PROMOTELEC SERVICES

Démarche Qualité - Étanchéité à l'air des bâtiments en Maison Individuelle



Numéro de certificat : 20160404-BMI-R2

Domaine d'application :

- Maisons individuelles
- Surfaces habitables : de 40m² à 200m²
- Type de structure : maçonnerie traditionnelle
- Architectures des maisons : plain-pied, étage combles aménagés, étage complet
- Type d'isolation thermique : par l'intérieur sur ossature métallique
- Types de charpente : Fermettes pour combles perdus/ Charpente traditionnelle pour combles aménageables/ Charpente traditionnelle pour combles aménagés/ Charpente traditionnelle pour toiture terrasse
- Plancher bas : vide-sanitaire ou sous-sol avec système poutrelles-hourdis.
- Plancher intermédiaire : béton avec système poutrelles-hourdis.
- Pour la marque commerciale : MAISONS SOCOREN

Exclusions :

Les travaux à charge du Maître d'Ouvrage tels que : la plâtrerie/plaquisterie, les menuiseries, la plomberie/chauffage et l'électricité sont exclus du domaine d'application.

Ainsi que les maisons à ossature bois et toute autre maison ne rentrant pas de domaine d'application décrit ci-dessus.